



## CELL CONSTRAINT & CANCER S.A.

Société Anonyme au capital de 383 025 euros  
Siège social : le mas l'Hermitte – 331, chemin de la poterie  
13280 Raphèle-les-Arles  
RCS Tarascon 511 620 890

### Procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 22 mai 2017

Le 22 mai 2017 à 16 heures, les actionnaires de la société CELL CONSTRAINT & CANCER S.A, au capital de 383 025 euros composé de 76 605 actions de 5 euros nominal, se sont réunis au siège social de la société CIIB, 10, rue Montyon - 75009 Paris, sur première convocation du Conseil d'Administration de la société.

La convocation a été faite, soit par lettre simple, soit par courrier électronique adressé à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Barthélémy BROSSEL, président du Conseil d'Administration, préside l'assemblée.

Monsieur Didier SALWA accepte d'être appelé comme scrutateur

Monsieur Albert ROUDAUT accepte d'être appelé comme secrétaire

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, soit 36 actionnaires, possèdent 51 031 actions sur les 76 605 formant le capital et ayant le droit de vote, soit 66.6 %.

L'assemblée réunissant ainsi le quorum requis (20%) peut valablement délibérer pour les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Eric MOYA, Commissaire aux comptes, est absent.

Le Président d'assemblée dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les statuts de la société ;
- les rapports du conseil d'administration
- le texte des projets de résolutions

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. L'Assemblée Générale lui en donne acte.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et des résolutions. Le Président ouvre alors les débats et propose aux actionnaires de poser des questions.

## Activités de Recherche

- Présentation par Barthélemy Brossel le 21 juin 2016 de CC&C auprès du Laboratoire Pierre Fabre à Toulouse.
- Présentation des résultats de la Preuve de Concept à l'American Association of Cancer Research (AACR) à Boston en juin 2016.
- Participation aux travaux de l'Association Française de Recherche sur le Pancréas
- Depuis la publication de la Preuve de Concept le 21 avril 2016 dans la revue PLoS One sous le titre « Mechanical Signals Inhibit Growth of a Grafted Tumor in Vivo : Proof of Concept » le nombre de lecteurs ne cesse de progresser régulièrement, ce qui constitue un fait rarissime : plus de 2 200 lecteurs à ce jour. La nouveauté de l'oncologie physique continue d'interpeler.
- CC&C a de nouveau présenté sa candidature auprès de NETVA programme d'accompagnement aux US patronné par l'ambassade de France pour bénéficier d'une aide de 2 000 \$ en vue d'une présentation des travaux à San Francisco et à l'université de Berkeley en Californie. L'argument fort mis en avant : Cell Constraint & Cancer est le seul organisme à avoir travaillé en oncologie physique sur l'animal.
- De nouveaux partenariats ont été noués :
  - Le laboratoire G2E de Grenoble : fourniture de plans et devis pour des électro-aimants en tête-bêche afin de générer un champ de contrainte suffisant pour traiter les tumeurs chez le rongeur.
  - Contacts préliminaires avec deux laboratoires du C.N.R.S. qui ont manifesté de l'intérêt pour le projet
  - CIIB pour une entrée sur le marché libre : objectif de levée de fonds de 500 K€ pour disposer de liquidité et gagner en notoriété.
- Brevet : une demande pour un nouveau brevet a été déposée. En cas d'avis favorable, ce qui est fort probable, le brevet sera déposé en France – Japon – U.S.A. et Europe. De ce fait l'ancien brevet tombe dans le domaine public.
- LinkedIn privilégié comme réseau social.
- Refonte du site internet de Cell Constraint & Cancer avec l'appui de 2 étudiants en B.T.S. Communication Numérique.

## Le développement

Après l'étape de recherche pourra commencer le développement que l'on peut résumer ainsi :

- Construction d'un prototype à usage humain
- Dossier préclinique sur l'animal et réglementaire pour deux dispositifs médicaux
- Expérimentation clinique sur l'être humain de phase I/IIa

Les travaux sur la Preuve d'Efficacité nécessitent un budget de 500 K€ dont 100 K€ pour les 1ers travaux, le dossier préclinique 3 M€ et l'expérimentation clinique sur l'être humain 2 M€, soit un budget global de 5.5 M€ sur 5 ans.

Les deux dernières phases nécessitent la recherche d'un partenaire financier.

Pour ce faire le D.A.S. (Document d'Appel à Souscription) a été réécrit et les travaux suivants sont en cours :

- Business Plan avec mise en évidence de 5 critères essentiels
- Business modèle
- Etude de marché
- Plan de développement

## **Résultats**

Le compte de Résultat de l'exercice 2016 dégage un résultat d'exploitation de 263 842 € et un résultat net de 274 701 €.

Ce 1<sup>er</sup> résultat positif découle de la vente du brevet de Rémy BROSSEL comptabilisé pour 353 192 € à l'actif par un compte courant d'associé et cédé à la S.A. pour 1 €. Ce résultat n'est pas lié à un début d'activité commerciale.

Les principales dépenses concernent les travaux de sous-traitance

3 salariés équivalents à 2 U.T. à temps plein, ce qui permet de respecter les obligations de la loi TEPA.

Les dettes Fournisseurs s'élèvent à 15 376 € et ont toutes une date d'échéance < 30 jours.

Pas de distribution de dividendes ;

Le Capital Social est de 383 0250 € au 31/12/2016 composé de 76 605 actions de 5 € de nominal. Il a ainsi augmenté de 51 365 € (10 273 actions de 5 € de nominal).

## **Introduction de la société en bourse sur le marché libre**

Objectif de collecte de fonds : 100 K€ pour une 1<sup>ère</sup> phase.

Nécessité de communication et publicité financière

Organismes sollicités : Biotech Finances - Biotechinfos – Action Future – Marchelibre.com

La collecte des 100 K€ permettrait de reconstituer une trésorerie avant de solliciter un prêt auprès de la B.P.I et d'un Fonds Régional Innovation de la région PACA.

La 1<sup>ère</sup> priorité : mener les travaux pour prouver la Preuve d'Efficacité et ensuite faire l'introduction sur le marché libre (début 2018).

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires toujours présents, représentés ou ayant voté par correspondance, soit 36 actionnaires, possèdent 51 031 actions sur les 76 605 formant le capital et ayant le droit de vote, soit 66.6 %.

L'assemblée réunissant ainsi le quorum requis (25%) peut valablement délibérer pour les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## Partie Ordinaire

---

### **Première Résolution** : approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat de cet exercice à 274 701 €.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

### **Deuxième Résolution** : résultat

L'Assemblée Générale constate le résultat positif de l'exercice, se montant à 274 701€ et le montant positif des fonds propres à 371 535 €.

En application des dispositions légales, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des six derniers exercices.

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

### **Troisième Résolution** : approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte qu'il n'existe pas de convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

### **Quatrième Résolution** : versement de dividendes

Il n'y a pas eu de versement de dividendes au cours des 6 derniers exercices et il n'y aura pas de dividendes versés tant que la société ne générera pas de résultat lié à une activité commerciale.

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

## Partie Extraordinaire

---

### **Première Résolution** : augmentation du capital

L'Assemblée Générale constate l'augmentation du capital social de 331 660 euros à 383 025 euros, par souscription et l'exercice de 10 273 actions de 5 € de nominal. Le capital passe donc à 76 605 actions de 5 € de nominal.

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

### **Deuxième Résolution** : annulation de l'attribution d'actions nouvelles gratuites à M. Barthélémy BROSSSEL

L'Assemblée Générale,

- **constate** que l'absence de réserve n'autorise pas à émettre des actions gratuites. La décision du Conseil d'administration est annulée et la société s'engage à transmettre le nouveau capital au greffe du tribunal de Tarascon dans les meilleurs délais.

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

### **Troisième Résolution** : achat d'un brevet

M Rémy Brossel vend à la société le dépôt du brevet EP 13176364 pour 353 192 € comptabilisés à l'actif par un compte courant d'associé. M Rémy Brossel renonce à ce compte courant et reçoit 1 euro à titre de dédommagement. La société Cell Constraint & Cancer devient donc propriétaire du brevet.

**Vote contre : Mr Thomas PESIN représentant 1 050 actions.**

**Pas d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à la majorité (97.9%) des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

### **Quatrième Résolution** : pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi et les règlements et, notamment, de publicité.

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

**Cinquième Résolution** : prolongation de la période d'exercice des Bons de Souscription d'Actions des fondateurs

L'Assemblée Générale, après avoir repris connaissance des modalités d'émission des 29 600 Bons de Souscription d'Actions (BSA) fondateur à 20 € de nominal, décide de prolonger la durée de validité des 103 400 BSA de fondateur au prix d'exercice de 5 euros par action émis au profit des actionnaires fondateurs, jusqu'au 30 avril 2020 (au lieu du 30 avril 2017).

**Pas de vote contre ni d'abstention.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés représentant 51 031 actions.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Barthélémy BROUSSEL

Le Scrutateur  
Didier SALWA

Le Secrétaire  
Albert ROUDAUT